



Paris, le 21 mai 2019

Mme la Directrice académique  
des services de l'Éducation nationale de l'Aude

Objet : Eléments de calcul de barème mouvement 1er degré

Madame La Directrice Académique,

Dans un contexte de mouvement intra-départemental reporté en raison de trop nombreux dysfonctionnements, le SE-Unsa est intervenu auprès de la DGRH afin que l'AGS prenne en compte l'année de stage et les années de titulaire Education nationale ainsi que les années dans la fonction publique hors Education nationale (année de stage et années de titulaire).

Selon nos informations, la DGRH a pris les dispositions pour rendre possible ce nouveau paramétrage sans autre complication pour le déroulement du mouvement et sans réouverture du serveur. Certains départements l'ont d'ailleurs mis en oeuvre.

L'Aude en revanche, semble avoir décidé d'en rester à la stricte application des règles définies dans la circulaire du mouvement 1er degré pour cette année et d'y revenir seulement en 2020.

Le SE-Unsa 11, à l'instar des autres départements de l'académie, vous demande de bien vouloir étudier la possibilité d'appliquer ces nouveaux paramétrages dès cette année. Cela éviterait à certains collègues de perdre parfois plus de 10 points pour leur mouvement.

Je vous précise que le SE-Unsa intervient en ce moment-même auprès du rectorat pour que ce correctif soit généralisé à l'ensemble des départements de l'académie.

Dans l'attente de votre décision je l'espère favorable, Veuillez croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, à mon profond attachement à l'École Publique Laïque.

Anne Marty  
Secrétaire Départementale du SE UNSA 11